

Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Monsieur Henri Weber

Député européen

29 novembre 2011

Le Cercle Europe et économie sociale a eu le plaisir d'accueillir, le 29 novembre, Henri Weber, député socialiste au Parlement européen depuis 2004. Avec une activité parlementaire principalement consacrée aux travaux sur l'industrie, la recherche et l'énergie, en tant que membre de la commission parlementaire dédiée à ces sujets, Monsieur Weber reste particulièrement attaché aux valeurs de l'économie sociale et aux performances du secteur. Son engagement se reflète en certaines de ses publications qui traitent des questions sociales dans une perspective politique liée, parmi d'autres, aux nouveaux défis sociaux engendrés par la crise.



L'économie sociale est un secteur important qui pourrait l'être davantage

Henri Weber, député européen S&D

Après **une brève présentation des travaux menés par le Parlement européen dans le domaine de l'économie sociale** - le rapport Toia (S&D), la déclaration écrite sur les statuts de l'économie sociale, l'étude sur les mutuelles et le récent rapport préparé par Regina Bastos (PPE), M Weber souligne une fois de plus **le soutien important du Parlement aux entreprises de l'économie sociale**, en évoquant, enfin et surtout, le rôle de l'Intergroupe de l'économie sociale coprésidé par Marc Tarabella (S&D) et Mario Mauro (PPE).

Du côté du Parlement européen, le soutien à un secteur situé entre l'économie privé et l'économie publique est apporté autant par les socialistes que par les démocrates chrétiens. **Une certaine opposition est notée parmi les libéraux conservateurs**, mais **le rapport de forces au Parlement européen connaît un rééquilibrage très net en faveur de l'économie sociale** grâce notamment à l'engagement politique des Verts envers une Europe durable et inclusive.

En d'autres mots, **les députés européens sont sensibilisés par rapport aux performances** du secteur de l'économie sociale et d'un modèle économique qui ne cherche pas la finalité de profit. En indiquant les chiffres clé de l'économie sociale en Europe, M Weber a souligné l'importance de la **mobilisation des acteurs de l'économie sociale au sein des Etats membres** pour mieux communiquer au plan européen les indicateurs de progrès des entreprises de l'économie sociale.

Selon M Weber, la crise économique et sociale assure une **ouverture considérable du législateur** vers une réflexion permettant le renforcement d'un modèle économique qui s'est avéré plus solide aux effets de la crise. Ce genre de réflexion est en progrès, M Weber citant *Arnaud Montebourg* qui propose *le capitalisme coopératif* comme solution pour refonder notre système économique.

Les échanges avec les membres du Cercle se sont ensuite articulés notamment autour de ce que M Weber a appelé « **la bataille des statuts** ».

La plupart des membres se sont accordés sur la **valeur d'une reconnaissance politique** apportée aux entreprises de l'économie sociale par la mise en place des statuts.

Deux grandes questions ont alimenté les débats :

1. En quoi l'absence du statut gêne ?
2. Quel est le *modus operandi* des entreprises de l'économie sociale avec les institutions européennes?

Ci-dessous sont reprises les interventions des membres du Cercle par rapport à ces deux questions.

Première question

Arnaud Breuil, Chèque déjeuner

- note que la mise en place des statuts représente une reconnaissance politique de la Commission européenne d'un mode d'entreprendre différent
- souligne que cette reconnaissance joue un rôle important et cite dans ce sens *l'arrêt de la CJUE du 8 septembre 2011 sur une demande de décision préjudicielle relative à une question d'avantages fiscaux accordés à une coopérative italienne* dans lequel la Cour considère que des exonérations fiscales en question ne sont constitutives d'une «aide d'État» au sens de l'article 87 CE, en tenant compte de plusieurs critères dont l'examen est détaillé dans l'arrêt de la CJUE sur l'affaire 2011/C311/06.

Laurent Denis, BPCE

- estime que la mise en place des statuts ne présente pas d'avantages immédiats par rapport aux efforts immédiats de restructuration pour l'implémentation du dispositif, *mais*
- les statuts représentent une reconnaissance politique et une volonté de faire progresser le secteur tout en contribuant à sa stabilité et à son équilibre
- souligne que le secteur de l'économie sociale et, en particulier, les coopératives, ne demandent pas de dérogations, mais uniquement une reconnaissance du secteur en tant que tel
- enfin, les règles européennes doivent assurer le respect de la diversité des modèles d'entreprendre et ne doivent pas altérer le modèle économique des entreprises de l'économie sociale.

Jean-Claude Genêt

- note que le statut assure une cohérence au sein du secteur et surtout dans le cadre de son développement transfrontalier
- admet qu'il faudrait aller au-delà de la question statutaire et saisir les opportunités qui permettent aux entreprises de l'économie sociale de poursuivre leur développement aussi par un accès plus facile au financement
- note des difficultés d'accès aux financements pour de petites structures pour certain type de projets

Josepha Lerest, MAIF

- rejoint M Genêt dans ses propos en précisant qu'en termes de développement il est important d'adapter les exigences des fonds propres à la taille de l'entreprise et aux risques encourus par les assureurs mutualistes

Olivier Haertig BPCE

- la régulation qui se met en place à présent dans le secteur devrait se fonder sur une logique à long terme afin de créer une stabilité et cohérence réelles

Monsieur Weber a rappelé que le contexte actuel ouvrait une fenêtre d'opportunité importante pour l'économie sociale au plan européen en citant notamment les initiatives récentes de la Commission – *entrepreneuriat social et responsabilité sociale des entreprises*, dont la première concerne directement les entreprises de l'économie sociale.

Ces observations amènent la discussion à un nouveau point de réflexion qui porte sur **la manière de travailler des acteurs de l'économie sociale avec les institutions européennes.**

Les membres du Cercle s'accordent sur l'importance de maintenir **un suivi très attentif** sur toute démarche/initiative proposée au plan européen pour le secteur de l'économie sociale. La contribution aux consultations publiques est évoquée dans ce contexte.

M Weber souligne que toute réglementation dans le secteur doit se faire ensemble avec les parties prenantes, d'où l'importance de ne pas rater les occasions pour faire valoir ses intérêts et ses points de vue.

Le prochain déjeuner du Cercle Europe et économie sociale du 21 décembre accueillera Monsieur le député Frank Engel (PPE, Luxembourg).

Le déjeuner aura lieu au **Bistrot de Paris, 33, rue de Lille, Paris 7ème.**